



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France**

**Le Préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**Arrêté préfectoral n°2026/DRIAT/UD77/095 du 16/09/2026  
portant mise à disposition du public du dossier déposé par la société « Boudignat d'Athis »  
GAEC pour l'extension d'une installation classée d'élevage de vaches laitières  
située au numéro 15 de la rue d'Athis à Villiers-sur-Seine (77114)**

**VU** le Code de l'environnement, dont notamment la partie législative – Titre 1er du Livre V ;

**VU** le Code de l'environnement, dont notamment la partie réglementaire – Titre 1er du Livre V ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 06 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24/BC/049 du 9 août 2024 du Préfet de Seine-et-Marne donnant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

**VU** l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101-2, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

**VU** le dossier de demande d'enregistrement déposé le 19 mai 2026 et complété le 7 septembre 2026 par la société « Boudignat d'Athis » GAEC auprès de l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIAT) d'Île-de-France, relative à l'extension d'une installation classée d'élevage de vaches laitières, située au numéro 15 de la rue d'Athis à Villiers-sur-Seine (77114) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2101-2b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 1530-2 de la même nomenclature ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier de demande d'enregistrement de la société « Boudignat d'Athis » GAEC est déposé complet et recevable en date du 7 septembre 2026 ;